

Liste électorale – Tableau des mouvements

La liste électorale arrêtée et le tableau relatif aux modifications intervenues sur la liste électorale depuis la réunion de la Commission en charge du contrôle qui s'est tenue le 19 février 2026 sont à disposition des électeurs et consultable en mairie aux horaires d'ouvertures pendant une durée de 7 jours (Articles L.19-1, L.20 et R.13 du code électoral).

Le Maire, Vincent BARRAUD.

